



REGLEMENT

« CONCOURS DE DEGUISEMENTS »

Le Comité des Fêtes de Saint Martin de Nigelles organise à l'occasion de la « fête du village » un concours de déguisements entièrement gratuit.

Il est adressé à tous les enfants de 3 à 10 ans habitants ou non à Saint Martin de Nigelles présents le 14 septembre 2019.

Les candidats au concours devront s'inscrire à la salle multiactivités entre 14h00 et 16h00.

Pour ce concours, aucun thème n'est défini. Chaque participant peut se déguiser comme il le souhaite.

Un jury, composé d'au moins 3 personnes, désignera les lauréats selon les critères suivants : originalité, création (maquillage, déguisement fait main...), esthétisme. **Les décisions du jury seront sans appel.**

Tout membre du jury ne pourra pas voter pour son enfant si ce dernier participe au concours.

Les 3 meilleurs déguisements seront récompensés. Les lots seront remis à la fin de la journée (entre 17h00 et 18h00) à la salle multiactivités. La présence du participant est obligatoire.

Les parents des participants au concours autorisent la publication de photos de leurs enfants dans divers supports (journal municipal, sites internet l'Echo Républicain...) sans contrepartie financière.

Si, suite à un cas de force majeure le concours devait être annulé, les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables.

La participation au concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement. /.